



CYCLES

2

3

4

LYCÉE

PARCOURS MARE NOSTRUM

Langues et cultures de l'Antiquité
Langues vivantes étrangères et régionales

Foire aux questions

Références

La note de service¹ du 22 mars 2022 portant création du parcours *Mare Nostrum* dans les classes du collège (5^e – 3^e) et du lycée (2nde – terminale) a été publiée au BOEN n° 12 du 24 mars 2022.

1. Faut-il suivre un enseignement de LCA pour participer à un parcours *Mare Nostrum* ?

Les parcours *Mare Nostrum* concernent les élèves inscrits en langues et cultures de l'Antiquité (LCA) ou littérature et langues et cultures de l'Antiquité (LLCA). **Il ne peut y avoir de parcours *Mare Nostrum* dans un établissement sans implication d'un professeur de LCA.**

Toutefois, dans certaines situations, et au collège uniquement, il est possible que des élèves qui ne seraient inscrits ni en latin ni en grec ancien (par exemple parce qu'ils ont déjà en option un enseignement de langue régionale), puissent s'engager dans un parcours *Mare Nostrum*. Dans ce cas particulier, ils intègrent les LCA dans leur projet mené dans le cadre du parcours.

2. L'élève qui suit un parcours *Mare Nostrum* doit-il nécessairement suivre l'enseignement de la langue vivante étrangère (LVE) du projet ?

Le parcours *Mare Nostrum* est destiné prioritairement aux élèves qui suivent les enseignements linguistiques représentés dans le parcours. Cependant, si l'élève est volontaire, de la souplesse peut être accordée, même si cette situation n'est pas idéale.

3. L'établissement scolaire doit-il obligatoirement proposer un parcours *Mare Nostrum* en début de cycle ?

Un établissement scolaire peut proposer un parcours à n'importe quel niveau scolaire à compter de la classe de cinquième. Il n'est pas nécessaire d'installer un parcours en cinquième ou en seconde à la rentrée 2022.

4. Un élève doit-il suivre un parcours *Mare Nostrum* sur l'ensemble d'un cycle ou peut-il le suivre sur une seule année scolaire ?

Même s'il est préférable qu'un élève s'engage dans un parcours *Mare Nostrum* pour le cycle entier, il peut le suivre sur une seule année scolaire. Ce sera notamment le cas pour un élève qui change d'établissement scolaire.

5. Peut-on ouvrir un parcours *Mare Nostrum* en sixième ?

Le parcours *Mare Nostrum* s'appuie sur les LCA, or l'enseignement de LCA débute en classe de 5^e. Le parcours *Mare Nostrum* est donc **ouvert de la classe de 5^e à la terminale**.

6. Est-il obligatoire d'inscrire une classe entière à un parcours *Mare Nostrum* ?

La note de service mentionne les élèves et non les classes. Il s'agit donc d'un parcours que choisit l'élève et les élèves de différentes classes peuvent s'associer dans un même parcours. Il est par ailleurs tout à fait possible qu'une classe entière participe à un parcours proposé dans l'établissement.

7. Peut-on prévoir que le parcours *Mare Nostrum* s'inscrive dans une liaison inter-établissements ?

Un parcours *Mare Nostrum* peut être intégré à des dispositifs dont ceux favorisant les liaisons collège-lycée.

8. Un parcours *Mare Nostrum* peut-il accueillir des élèves de plusieurs niveaux de classe ?

Un même parcours *Mare Nostrum* réunit idéalement des élèves d'un même niveau de classe. Toutefois, il est possible, pour des raisons d'organisation, qu'un établissement propose des parcours inter-niveaux, voire un seul parcours pour tous les niveaux et donc une seule heure supplémentaire.

Retrouvez éducol sur



9. Peut-on associer un parcours *Mare Nostrum* et un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ?

Il est possible d'associer le parcours *Mare Nostrum* à un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI). Les EPI permettent en effet, au collège, de construire et d'approfondir des connaissances et compétences **grâce à une réalisation concrète individuelle ou collective** et ils aboutissent à des réalisations (présentation orale ou écrite, constitution d'un carnet, etc.).

10. À quoi sert l'heure supplémentaire ?

L'heure hebdomadaire supplémentaire, inscrite à l'emploi du temps de l'élève est destinée à accompagner le projet interdisciplinaire réalisé par l'élève.

Cette heure supplémentaire hebdomadaire permet de réunir tous les élèves inscrits dans le parcours. Durant ce temps spécifique par semaine, les professeurs de langue ancienne et d'une voire plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales peuvent croiser leurs enseignements autour de thématiques qu'ils auront définies.

11. Comment l'heure supplémentaire est-elle gérée ?

Elle peut être prise en charge par un des professeurs de langue ancienne, de langue vivante étrangère (LVE) ou de langue vivante régionale (LVR) impliqués dans le dispositif. Ils peuvent se relayer pour faire cours ou opter pour une co-intervention.

Elle n'est pas prise sur les horaires de LCA ou LV. Elle peut faire l'objet d'une annualisation et être ainsi répartie d'une manière plus ou moins massée durant l'année scolaire.

12. Un élève de troisième peut-il présenter au diplôme national du brevet (DNB) le projet qu'il a réalisé dans le cadre d'un parcours *Mare Nostrum* ?

L'épreuve orale porte sur un objet d'étude abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou un projet mené dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire ou de l'un des quatre parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle). Or, le parcours *Mare Nostrum* ne fait pas partie de ces quatre parcours.

Pour pouvoir faire l'objet d'une présentation à l'épreuve orale du DNB, **le projet de l'élève construit dans le cadre d'un parcours *Mare Nostrum* doit se rattacher à un des quatre parcours éducatifs, à un des objets d'étude de l'enseignement d'histoire des arts ou s'inscrire dans un EPI.**

13. Comment le parcours *Mare Nostrum* peut-il être valorisé dans le cursus du lycéen ?

Au lycée d'enseignement général et technologique, l'engagement de l'élève dans le parcours *Mare Nostrum* est valorisé dans le livret scolaire du lycée (LSL), dans la partie « Engagements et responsabilités de l'élève au sein de l'établissement ».

Retrouvez éducol sur

